



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ADVANCED TECHNOLOGY LAWYERS SARL**, Rue Galilée 9, 1400 Yverdon-les-Bains
2. Date du prononcé de dissolution: 18.03.2016
3. Suspension de faillite: 03.05.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.05.2016
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par jugement rendu le 26 janvier 2016 par le Président du Tribunal civil d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 18 mars 2016.
But : la société a pour but de fournir des prestations juridiques et de se livrer à toute autre activité accessoire à l'exercice de la prestation principale, dont la formation des cadres d'entreprises, le développement et la commercialisation des logiciels juridiques, la fourniture des prestations de consultance fiscale, financières et autres.

Office des faillites de l'arrondissement de
la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

02825491

